Numéro 80 **Juillet | Août 2023**

MESSAGE DE LA MAIRESSE

L'été est arrivé!

À défaut de me répéter de parution en parution, je me dis que le temps passe tellement vite qu'il me semble impossible qu'on entre à nouveau dans la période estivale. Savourons la chaleur et la simplicité que l'été nous apporte. Profitons également de tous les beaux événements dont regorgent notre municipalité et celles du Pôle de Bedford. Vous trouverez d'ailleurs une nouveauté dans cette parution : le calendrier de toutes les activités. D'un commun accord, les huit municipalités ont décidé de regrouper à un même endroit une publicité annonçant les évènements à venir et le lieu où ils se tiennent pour le Pôle. Restez à l'affut à travers *La Voie Municipale* et les sites Internet, vous la verrez passer. C'est également dans cette même idée de collaboration que le Pôle a décidé d'investir dans l'application web *Anekdote.* Cette dernière est une méthode pratique de promouvoir les attraits touristique, culturels, historiques, et bien plus, de chaque municipalité. Je vous invite à l'explorer. Cette nouvelle collaboration proactive est rafraichissante et permet l'avancement de certains dossiers communs dont toute la région pourra bénéficier.

Cette vague de solidarité et de collaboration n'est pas seulement ressentie à travers le Pôle. Comme j'en ai fait mention sur les réseaux sociaux dernièrement, je suis restée sans mot devant la mobilisation de tous. Notre village a été menacé, nous avons fait de vrais Astérix et Obélix de nous et avons défendu notre Gaule. Pas besoin de potion magique quand la sécurité de la population et la quiétude de notre municipalité sont en jeu. Les gens nous ont partagé leurs préoccupations et leurs craintes. La municipalité avait les mêmes inquiétudes. Nous avons donc invité tout le monde à téléphoner ou à écrire pour aviser le ministère des Transport et de la Mobilité durable du Québec (MTQ), au même titre que le faisait la municipalité, afin de démontrer l'ampleur du non-sens du détour que ce dernier proposait le temps que les travaux du viaduc de la future autoroute 35 qui se trouve sur notre territoire soient complétés. Nous avons réussi! Quelle belle communauté solidaire et tissé serrée nous avons! Bravo!

C'est en espérant que ce sentiment d'appartenance et de solidarité est partagé de tous que je vous invite à consulter le présent numéro de *La Voie Municipale* afin de trouver une multitude d'information sur plusieurs aspects de la municipalité. Que ce soit au niveau des travaux publics, de l'urbanisme ou des activités culturelles et sociales, dévorez les pages qui suivent afin d'être bien renseigné.

Bon été et au plaisir!

Caroline Rosetti, mairesse

MESSAGE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VISITES RÉSIDENTIELLES

Ne soyez pas surpris de voir nos pompiers se promener à bord de notre camion pour faire du porte-à-porte. Dû à notre schéma de couverture de risques, une inspection de toutes les propriétés est à faire tous les 5 ans. Cette année, étant l'année une de cinq, nous sommes dans l'obligation d'inspecter 25 % des propriétés du territoire.

À la suite de notre visite, puisque votre sécurité est notre priorité, vous recevrez par la poste des recommandations pour la mise aux normes de votre résidence.

Vous n'étiez pas présent lors de notre visite? Ne vous inquiétez pas, nous reviendrons pour votre inspection.

Votre sécurité est notre priorité
Matthew Grenia, Directeur
Service de sécurité incendie Saint-Armand et Pike River

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EST CONTINUELLEMENT EN RECRUTEMENT

dssi@municipalite.saint-armand.qc.ca

PRÉVENTION

Le service incendie se veut plus présent et impliqué auprès des citoyens, en plus de devoir suivre le plan de sécurité civile. Pour ce faire, vous avez probablement déjà remarqué quelques pompiers en uniforme lors de certains événements de comités. Ils sont là pour répondre à vos questions, inquiétudes ou simplement vous expliquer ce qu'est le métier de pompier.

Restez à l'affût car dans le prochain numéro de *La Voie Municipale* vous aurez la date pour les portes ouvertes de la caserne durant la semaine de la prévention des incendies.

IMPORTANT- ASSEMBLÉES D'INFORMATION – APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Tous les utilisateurs du réseau d'eau potable de Saint-Armand sont invités.
Où : Centre communautaire, 444 chemin Bradley
Quand : 24 août à 19 h et 26 août 9 h

La municipalité fera une présentation qui sera suivie d'une période de questions. Les points suivants seront abordés :

- La consommation d'eau;
- Les compteurs d'eau;
- Le coût et la tarification en lien avec ce service.

Une consultation citoyenne aura lieu dans un deuxième temps, afin d'orienter les actions à venir en lien avec ce dossier stratégique.

RÈGLEMENT 114-23 CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

À la séance du 5 juin 2023, le nouveau règlement 114-23 sur la circulation et le stationnement a été adopté. Certains changements ont été apportés au règlement antérieur qui datait de 2012. L'implantation débutera par des changements au niveau du stationnement dès l'été 2023.

Philipsburg, avec ses petites rues pittoresques, peut parfois présenter des défis d'accès pour les camions du services incendies et les déneigeurs. Les zones d'interdiction de stationner ont donc été repensées pour une meilleure circulation locale.

Voici les nouvelles zones où les véhicules ne pourront plus se garer :

Sur l'avenue Champlain	du 185 au 193, des côtés est et ouest
	du 197 à la rue James, du côté ouest
	de la rue James à la rue Léger, des côtés est et ouest
	de la rue Léger au 338, du côté ouest
Sur l'avenue Montgomery	au 104, des côtés nord et sud
	de la rue South à la route 133, du côté sud
	de la rue Allan à la route 133, du côté nord
Sur la rue Charles	du côté sud
Sur la rue James	du côté sud
Sur la rue Philips	du côté ouest
Sur la rue Léger	du côté sud
On trouvera quelques changements également dans le secteur de Saint-Armand :	
Sur le chemin Luke	entre les chemins de Saint-Armand et de l'Église, du côté est
Sur le chemin Bradley	entre les chemins de Saint-Armand et de l'Église, du côté est

Il est désormais interdit de se stationner dans un stationnement municipal pour une période de plus 72 h.

De plus, il est aussi interdit de stationner tout appareil non attaché à un véhicule tel que remorque, bateau, roulotte, etc. sur les voies de circulation et les stationnements municipaux.

Le règlement 114-23 est disponible pour consultation sur le site internet de la Municipalité dans la section Services et Règlementation, ou au bureau municipal au 414, chemin Luke, durant les heures d'ouverture.

La deuxième phase d'implantation se fera à l'automne, avec l'arrivée de nouveaux panneaux d'arrêt. Surveillez la prochaine édition de *La Voie municipale* pour en savoir plus.

RÈGLEMENTATION SUR LES PISCINES

À l'approche de la période estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation rappelle l'importance pour chaque propriétaire de piscine du Québec de respecter les règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. En maintenant un niveau de vigilance élevé autour de sa piscine et en sécurisant son accès, on agit concrètement pour prévenir les noyades, notamment chez les jeunes enfants.

Rappelons que le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique dorénavant à l'ensemble des piscines sur le territoire, peu importe leur année d'installation. Les propriétaires de piscines mises en place avant le 1er novembre 2010, qui bénéficiaient d'une exemption, ont maintenant jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs installations conformes. Cette uniformisation des règles de sécurité répond aux recommandations de coroners émises au cours des dernières années à la suite de noyades de jeunes enfants.

Plusieurs documents présentant les règles à suivre pour sécuriser sa piscine sont disponibles sur le site Web du Ministère. Ils permettent aux citoyennes et citoyens d'identifier rapidement les ajustements à apporter à leurs installations.

Faits saillants :
Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité se refermant automatiquement.

- Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors terre ou démontables (gonflables ou autres).
- Les propriétaires des piscines mises en place avant le 1er novembre 2010, qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour rendre leurs installations conformes.
- Le Règlement prévoit également des normes relatives à l'installation d'un plongeoir visant à offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle.

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de la mise en place d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante, visitez le www.quebec.ca/piscinesresidentielles.

RÉSUMÉ DU BILAN 2022 | EAU, AQUEDUC ET ÉGOUT

En 2021, un bilan eau, aqueduc et égouts 2000-2021 a été présenté, qui précisait les revenus de taxation et les dépenses pour chacun de ces services. La municipalité avait pris l'engagement de vous tenir informé une fois par année de ce dossier.

En 2022, la différence entre les revenus et les dépenses étant négative, les montants ont été pris à même le budget de fonctionnement.

Le bilan eau, aqueduc et égouts 2000-2021 mentionnait plusieurs recommandations que la municipalité s'engageait à implanter.

2022	REVENUS	DÉPENSES	CUMULATIF AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ
ACHAT D'EAU POTABLE	94 046,05 $	89 312,72 $	4 733,33 $
ENTRETIEN ET RÉPARATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC	59 312,00 $	46 139,34 $	13 172,66 $
ASSAINISSEMENT DES EAUX ET ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUTS	38 100,00 $	51 214,64 $	(13 114,64) $

RECOMMANDATIONS IMPLANTÉES

- Le tarif pour l'approvisionnement et le traitement de l'eau potable prévue en 2022 correspondaient au montant de la facture pour l'approvisionnement en eau potable.
- La municipalité a obtenu les prévisions budgétaires de la Ville de Bedford pour les frais d'exploitation de l'usine d'épuration
- La municipalité a obtenu le montant des investissements prévus au plan triennal de la Ville de Bedford en lien avec l'usine d'épuration
- La municipalité a bien prévu les dépenses pour l'entretien et la réparation du réseau d'aqueduc. Le montant des dépenses prévoyait une marge de manœuvre pour les bris non prévus qui n'a pas été utilisé en 2022.
- Dans le cas où les dépenses sont supérieures aux revenus, le conseil a adopté une résolution précisant la provenance des sommes manquantes lors de sa séance de décembre.
- Dans le cas où les revenus sont supérieurs aux dépenses, le conseil a adopté une résolution précisant que la différence sera transférée dans un surplus accumulé, affecté spécifiquement à l'eau, à l'aqueduc ou au traitement des eaux usées (égouts) (séance de décembre 2022 et de mai 2023)
- La municipalité a déposé le document présentant un état des revenus et des dépenses de l'année par volet ainsi que la situation des surplus accumulés affectés en lien avec les 3 volets (séance de mai 2023)
- La municipalité a fait les modifications suivantes au règlement concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de compensation pour les services pour l'exercice financier 2023:
  - Préciser l'application du tarif d'approvisionnement en eau potable à la situation des multi logements;
  - Préciser l'application du tarif de compensation pour l'entretien du réseau de distribution de l'eau potable à la situation des multi logements;
  - Préciser l'application du tarif de compensation pour le service de traitement des eaux usées à la situation des multi logements.

RECOMMANDATIONS EN COURS D'IMPLANTATION

- Les dépenses prévues pour l'entretien et la réparation du réseau d'égouts et le traitement des eaux usées ont été sous-évaluées. L'augmentation des coûts est due surtout à l'achat de sulfate ferrique. Une meilleure évaluation devra être faite dans le futur
- Un suivi des dépenses pour les quatre volets (approvisionnement en eau potable, entretien du réseau d'aqueduc, assainissement des eaux usées et entretien du réseau d'égouts) a été fait, mais n'a pas été présenté trimestriellement en 2022. Cette pratique est en place depuis le début de 2023
- La municipalité a poursuivi les travaux visant à rendre l'ensemble des compteurs d'eau fonctionnel. En date du 1er janvier 2023, les travaux ne sont pas encore exécutés.

RECOMMANDATIONS NON RÉALISÉES

- Intégrer ces recommandations au règlement de contrôle et de suivi budgétaire.

POLITIQUE DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Lors de la séance du 5 juin dernier, le conseil municipal a adopté une politique d'accompagnement dans la mise aux normes des installations septiques pour l'ensemble des propriétés non raccordées au réseau d'égouts municipal. Le bon fonctionnement des installations septiques est essentiel à la qualité de vie des citoyens, car une installation défectueuse peut entraîner d'importants rejets de pollution dans l'environnement et, à terme, contaminer les sources d'eau potable.

C'est pourquoi, depuis 1981, il est du devoir de la municipalité d'assurer la conformité des propriétés concernées au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Gouvernement du Québec.

LA POLITIQUE EN BREF

La politique prévoit un exercice de mise aux normes qui s'étendra de 2023 à 2032 dont l'échéancier sera établi en fonction des trois niveaux de priorité suivants :

Ensemble de la municipalité	Année de démarrage
Niveau 1 : Aucun document ou information permettant de vérifier la présence d'installations septiques conformes	2023
Niveau 2 : Installations datant de plus de 20 ans et avec permis dans le dossier	2026
Niveau 3 : Installations datant de 20 ans et moins et avec permis dans le dossier	2029

Ainsi, les propriétaires des immeubles concernés par le niveau de priorité 1 seront informés prochainement par un avis d'une inspection réalisée par un professionnel mandaté par la municipalité au courant des prochains mois et dont les frais seront facturés à chacun des propriétaires. Ceux-ci auront également l'opportunité de fournir tout document complémentaire relatif à leurs installations sanitaires et produire une déclaration de non-conformité à l'effet qu'ils reconnaissent qu'aucune installation septique ne dessert la propriété ou que l'installation septique la desservant présente un rejet à l'environnement.

Cette déclaration engendrera un engagement des propriétaires à procéder à la construction de nouvelles installations septiques dans un délai prescrit et les rendra admissibles au programme d'aide financière qui sera mis en place.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

Sachant pertinemment qu'une mise aux normes des installations septiques constitue un investissement important, la municipalité procédera, d'ici la fin du printemps 2024, à la mise en place d'un programme d'aide financière à l'intention de ses citoyens pour couvrir les frais admissibles indiqués dans la politique de mise aux normes (plans et devis réalisés par un ingénieur et travaux). Le coût des travaux prendra la forme d'une taxe spéciale qui s'étalera sur une période d'amortissement de 20 ans. L'aide financière accordée est toutefois conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CRÉDIT D'IMPÔT POUR MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSIDENTIELLES

Ce crédit d'impôt provincial, qui est en vigueur jusqu'en 2027, vise à appuyer financièrement les propriétaires qui doivent entreprendre des travaux de réfection de leurs installations septiques.

L'aide financière accordée par ce crédit d'impôt, qui pourra atteindre 5 500 $ par habitation admissible, correspondra à 20 % de la partie, excédant 2 500 $, des dépenses admissibles payées par un particulier pour faire exécuter des travaux reconnus de mise aux normes des installations d'assainissement des eaux usées de sa résidence principale ou de son chalet.

Pour plus d'informations sur ce crédit d'impôt et pour voir si vous remplissez les conditions pour être admissible, veuillez consulter le site Internet suivant :https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-mise-aux-normes-dinstallations-dassainissement-des-eaux-usees-residentielles/

Notez également, qu'il serait bon de vérifier avec un professionnel comptable si le fait de bénéficier de l'aide financière municipale pourrait influencer le crédit d'impôt auquel vous auriez droit.

UNE MUNICIPALITÉ ET DES CITOYENS ENVIRONNEMENTALEMENT RESPONSABLES

Par cette politique, la municipalité entend paver la voie à une mobilisation dans le but d'atteindre des objectifs concrets et réalistes en matière de développement durable et de protection de l'environnement, et ce, de concert avec ses citoyens.

Ainsi, la conformité des installations septiques contribue à atteindre cet objectif et représente un pas considérable vers le mieux-être de la population et la conservation d'un milieu de vie sain pour les générations futures.

Enfin, sachez que la politique de mise aux normes est disponible sur le site Internet de la municipalité et que pour toute information relative à sujet, nous vous invitons à communiquer avec la municipalité.

CANDIDATS RECHERCHÉS

COMITÉ MUNICIPAL DE PRÉVENTION: Le rôle du Comité municipal de prévention sera de comprendre ces recommandations et de les présenter au conseil municipal, de même que les actions devant être mises en priorité, pour le quai et toutes les autres infrastructures municipales.

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT: Le rôle du comité d'embellissement est de proposer et voir à la réalisation d'activités offertes aux résidents de Saint-Armand. Ces activités pourraient, entre autres, être les suivantes : vente et/ou distribution annuelle de plantes, formations, échange de plantes, mise en place de concours. Que ce comité puisse soutenir la future mise en place dans la municipalité du programme Les Fleurons du Québec.

Si devenir membre d'un de ces comités vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante : info@municipalite.saint-armand.qc.ca

Pour visualiser tous les appels de recherche de candidatures complètes, rendez-vous sur le site internet de la municipalité à www.municipalite.saint-armand.qc.ca

DOSSIER EN COURS

Refonte du plan d'urbanisme

- Les projets de règlements sont présentement en analyse par la MRC de Brome-Missisquoi.
- Le processus d'adoption par la municipalité aura lieu à l'automne

Plan stratégique de développement

- Le plan stratégique de développement est présentement en préparation
- L'adoption par la municipalité aura lieu à l'automne

Centre communautaire

- Travaux réalisés : ajout d'un système d'air climatisé, mise aux normes des toilettes, mise aux normes de la rampe d'accès, rafraichissement de la peinture de la grande salle, ajout de miroirs
- Travaux planifiés en 2023: changement des rideaux
- Travaux à venir : amélioration de l'acoustique et changement des luminaires

Révision du règlement sur la circulation et le stationnement

- Adopté en juin
- Changement de la signalisation à l'été et à l'automne 2023

Adoption du règlement sur la démolition d'immeubles

- Adopté en juillet

Mise aux normes des fosses septiques

- Politique adoptée en juin
- Phase 1 : 1re communication aux propriétaires concernés envoyée en août 2023

Nettoyage de fossés

- Secteur priorisé pour 2023 : chemin Champlain, chemin Saint-Henri et chemin Bradley

Réfection de routes :

- Préparation des plans pour chemin Morse's Line et Dalpé
- Réparation de ponceaux et évaluation des travaux : chemin Saint-Henri (2 ponceaux) et chemin Champlain
- Préparation d'un plan de drainage pour le chemin Dalpé

Réaménagement du terrain de baseball, du bâtiment et de la patinoire

- Préparation des plans pour soumission

Agrandissement du garage municipal (ajout d'une toilette, d'une fosse septique et d'un espace de rangement extérieur)

- Préparation des plans pour soumission

Bureau municipal – ajout de la marquise

- Préparation des plans pour soumission

Plan de sécurité civile

- Élaboration de plan spécifique d'intervention en cours, en cas d'inondations

Refonte du site internet

- Contrat à octroyer pour l'accompagnement lors de la séance de septembre

Politique des communications

- Adoption à l'automne 2023

Plan d'entretien et de renouvellement du parc de véhicules des travaux publics

- Adoption à l'automne 2023

BIENS À DONNER ET À VENDRE

La municipalité de Saint-Armand a fait un petit ménage printanier cette année et aimerait faire bénificier ces citoyens. Les citoyens intéressés par ces équipements sont priés de communiquer avec le bureau municipal au 450 248-2344 ou par courriel à info@municipalite.saint-armand.qc.ca

Voici la liste des items à donner ou à vendre à petit prix:

- 2 pneus Michelin XZUS 2 315/80r22. Prix de depart: 600 $ (valeur 2 000 $) (Offre acceptée jusqu'au 1er septembre, 16 h)
- Télévision Samsung 46 pouces, à donner
- Plusieurs ordinateurs avec écran à donner

*** Pour de plus amples informations, visitez le site internet de la municipalité: www.municipalite.saint-armand.qc.ca**

NOUVELLES DU COMITÉ DES LOISIRS ET SPORTS

Le 3 juin dernier, les loisirs de Saint Armand ont reçu près de 100 jeunes pour une journée magnifique afin de souligner la fête de la pêche! La température était idéale pour permettre à nos pêcheurs de suivre une formation complète de la firme de naturaliste guêpe. Nous tenons à remercier tous nos bénévoles, les citoyens qui ont accepté de prêter leur terrain, les premiers répondants, le Zoo de Granby, les agents de la faune et l'organisme de bassin versant de la baie Missisquoi d'avoir contribué au succès de cette journée! On se dit à l'an prochain!

NOUVELLES DU CARREFOUR CULTUREL

Le Carrefour culturel de Saint-Armand désire tout d'abord lancer des bouquets de remerciements à tous ses membres et bénévoles. Grâce à eux, chaque année, les innovations surgissent et les propositions se raffinent.

Un grand merci aussi à toute l'équipe de la municipalité de Saint-Armand qui, en plus de nous financer, est à l'écoute de nos besoins. Une écoute de plus en plus efficace.

Encore une fois, le méchoui/Karaoké a été un succès. Merci à tous les participants et particulièrement à Isabelle Girouard et Franckline d'avoir su mettre de l'ambiance tout au long de la soirée. Bravo aussi à ceux et celles qui ont osé donner de la voix dans les micros. Et puis un clin d'œil spécial à Evens Girard qui a accepté d'exposer une de ses motos/sculptures sur le site.

Un autre merci immense à toute l'équipe du Café sans frontières toujours prête à aider et à participer. Venez voir les expos et les souvenirs des citoyens d'ici sur les murs du Café. Un partenariat sans prétention entre Carrefour et Café permet aux Saint-Armandois(es) de s'approprier le lieu.

PROGRAMMATION DU CARREFOUR CULTUREL

COCO FERME - 7 JUILLET, 19 H 30

Max, un entrepreneur de 12 ans, se voit forcé de fermer son entreprise opérée de son garage et de déménager avec son père dans un village perdu en campagne. Quand Max fait la découverte de poules dans la vieille grange abandonnée de son cousin Charles, il y voit une opportunité de se lancer en affaires. Les deux acolytes unissent leurs forces à celles d'Alice, une jeune youtubeuse reconnue pour ses vidéos maraîchers, et ils se lancent dans la création d'une ferme de 500 poules pondeuses.

EN VEDETTE: Oscar Desgagnés, Joey Bélanger, Benoît Brière, Emma Bao Linh Tourné, Simon Lacroix, Steve Laplante, Mia Garnier, Louis-Phillippe Dandenault

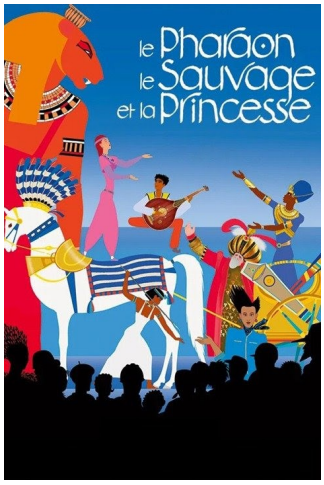

LE PHARAON, LE SAUVAGE ET LA PRINCESSE - 20 JUILLET, 19 H 30

3 contes, 3 époques, 3 univers : une épopée de l'Égypte antique, une légende médiévale de l'Auvergne, une fantaisie du XVIIIe siècle dans des costumes ottomans et des palais turcs, pour être emporté par des rêves contrastés, peuplés de dieux splendides, de tyrans révoltants, de justiciers réjouissants, d'amoureux astucieux, de princes et de princesses n'en faisant qu'à leur tête dans une explosion de couleurs.

EN VEDETTE: Serge Bagdassarian, Claire de la Rüe du Can, Oscar Lesage, Aïssa Maïga, Gaël Raës, Didier Sandre

LES BÉRETS SWINGANTS - 23 JUILLET, 12 H

Résultat d'une passion commune pour le jazz et la chanson française, Les Bérets Swingants vous proposent de redécouvrir (ou de découvrir tout simplement) un répertoire axé sur les grands chanteurs de l'Hexagone, avec des frontières très élargies. Michel Guignet (trompette, voix et mélodica), Claude Prud'homme (guitares et voix), Bernard d'Anjou (contrebasse), Philippe Blanc (batterie, guitare et voix).

HOMEBREW DIXIESLAND - 30 JUILLET, 12 H

Ce groupe jazz formé en 1995 et originaire des Cantons de l'Est propose des airs festifs et intemporels de la Nouvelle-Orléans. Ses rythmes entraînants vous feront voyager, sourire et taper du pied. Stanley Lake (trompette), Sylvie Goupil (clarinette), Édouard Touchette (trombone), Claude Prud'homme (banjo), Mochael Hynes (piano et basse)

ALGUES BLEU-VERT = CYANOBACTÉRIES!

Les algues bleu-vert sont classées dans le groupe des bactéries, mais elles partagent certaines caractéristiques avec les algues. Par exemple, des pigments dans leurs cellules leur permettent de faire la photosynthèse. Elles forment des « fleurs d'eau » quand elles se multiplient trop. Le Ministère a établi qu'une fleur d'eau correspond à au moins 20 000 cellules de cyanobactéries par millilitre (ml). Quand les fleurs d'eau contiennent trop de cellules de cyanobactéries ou de cyanotoxines, elles nuisent aux organismes aquatiques et aux humains. Le **phosphore** est naturellement peu abondant dans les eaux de surface, mais les activités humaines augmentent sa quantité dans les cours d'eau et les lacs.

Les apports en phosphore proviennent, par exemple :

- des eaux usées domestiques, de la pisciculture ou de certaines industries pas ou peu traitées;
- des eaux de ruissellement et de drainage s'écoulant des zones déboisées, des champs cultivés, de terrains de golf et d'autres terrains riverains enrichis d'engrais, de compost, de fumier ou de lisier.

Outre ces apports de phosphore, plusieurs **autres facteurs** peuvent favoriser la formation de fleurs d'eau d'algues bleu-vert :

- En raison de l'**amincissement de la couche d'ozone**, plus de rayons ultraviolets (UV) pénètrent dans l'eau. Or, les algues bleu-vert tolèrent ces rayons, contrairement aux autres algues, et elles les utilisent pour la photosynthèse.
- La présence de certains **herbicides agricoles** porterait atteinte aux autres types d'algues microscopiques des plans d'eau, selon certaines études scientifiques, alors que les algues bleu-vert les toléreraient.

Les **changements climatiques** entraînent l'élévation de la température des eaux et des pics de précipitations. Plusieurs espèces d'algues bleu-vert se développent davantage quand les eaux sont plus chaudes. Les pics de précipitations lessivent les sols, notamment en milieu agricole, et entraînent davantage de phosphore dans les plans d'eau.

EFFETS SUR LA SANTÉ

Les fleurs d'eau d'algues bleu-vert peuvent présenter un risque pour la santé. Certaines espèces produisent des toxines qui peuvent causer des problèmes de santé. Par exemple, une personne peut présenter des symptômes de gastro-entérite ou ressentir une irritation de la peau ou de la gorge après avoir bu de l'eau provenant d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert ou après être entrée en contact avec celle-ci. Si vous avez été en contact direct avec des fleurs d'eau ou de l'écume ou que vous avez avalé de l'eau dans les secteurs touchés par des fleurs d'eau, surveillez l'apparition des symptômes suivants : - maux de ventre - diarrhée - vomissements - maux de tête - fièvre - irritation de la peau et/ou de la gorge.

Si l'un ou plusieurs de ces symptômes se manifestent dans les 24 à 48 heures après le contact avec l'eau contaminée, vous pouvez communiquer avec Info-Santé au 811 ou consulter un médecin.

anekdote

Plongez au cœur d'histoires captivantes sous forme de courtes Anekdote audio et visuelles, qui s'activent automatiquement lorsque vous approchez des lieux.

Grâce à une carte interactive globale, découvrez tous les points d'intérêt à proximité.

La municipalité de Saint-Armand fait maintenant partie intégrante de cette application. Pour découvrir l'histoire de Saint-Armand, rendez-vous au https://www.anekdote.ca/

Opter pour l'herbicyclage, c'est gagnant!

Qu'est-ce que l'herbicyclage ?

C'est l'action de laisser l'herbe coupée sur le sol lors de la tonte ! Les rognures de gazon ne prennent que 48 heures à se décomposer. De plus, si vous utilisez une tondeuse déchiqueteuse, c'est encore plus rapide ! Les morceaux d'herbe vont ainsi s'incorporer plus rapidement au sol.

Les avantages :

- Excellent engrais naturel
- N'engendre pas de coût supplémentaire
- Permet de conserver l'humidité du sol
- Augmente la résistance de votre pelouse contre la sécheresse et les maladies
- Réduit l'empreinte écologique reliée au transport de cette matière

Pour plus d'infos, visitez : https://bmvert.ca/herbicyclage/

COMPOSTAGE

Sacs en papier seulement

Les sacs de plastique compostables ou biodégradables sont interdits dans les bacs bruns de Brome-Missisquoi.

Matières acceptées

1. Ce qui se mange
2. Ce qui se jardine
3. Les papiers et cartons non-cirés et souillés

Visitez **BMvert.ca**
pour la liste détaillée des matières acceptées dans votre bac brun

MESSAGE DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Félicitations, ma chère Clara! Tu peux être fière de toi, car c'est mission accomplie ! Tu as terminé ta 6e année avec brio! Tu es maintenant prête à laisser ta trace à l'école secondaire et je suis certaine que, comme à NDL, tu sauras imprégner ton nouvel environnement de ton énergie positive. Continue d'être la formidable élève que tu es : attentionnée, calme, drôle et persévérante. Ce sont des qualités qui ne s'achètent pas! Ce fût un énorme plaisir d'être ton enseignante durant cette demi-année et je garderai un merveilleux souvenir de toi.

Au plaisir de te revoir ! Ta prof Alyson

Cette année, c'est au tour de Clara Swennen de prendre son envol pour le secondaire. Même si Clara est arrivée à NDL en 5e année, elle a su créer sa place au sein de notre grande famille. Son implication et sa bienveillance ont fait le bonheur de plusieurs élèves et membres de l'équipe-école.

Ma chère Clara, tu m'auras marquée par ta générosité et ta détermination. Tu es une réelle inspiration pour tous les gens qui ont le privilège de te côtoyer. J'ai confiance que tu accompliras de grandes choses, que ce soit en affrontant tous les défis et en saisissant toutes les opportunités que la vie t'apportera. Je suis tellement fière de toi et je t'aime énormément.

Alex xxx

Directrice

COMMÉMORATIF DE LA COMMUNAUTÉ NOIRE

C'est avec une immense fierté que nous vous annonçons l'inauguration de trois panneaux commémoratifs de la communauté noire ayant vécu à Saint-Armand à la fin du 18e siècle et au début du 19e. **La cérémonie aura lieu pendant notre fête annuelle des Festifolies, le samedi 15 juillet, 16 h.** Nous tenons beaucoup à souligner comme il se doit la présence d'une communauté noire rurale au Bas-Canada, présence attestée par des preuves matérielles irréfutables.

En effet, les recherches archivistiques menées par Mme Heather Darch, alors qu'elle était conservatrice du Musée du comté de Missisquoi à Stanbridge East, et par M. Guy Paquin, aux Archives nationales du Québec, démontrent qu'au moins 15 personnes noires ont vécu chez-nous à cette époque.

Si ces résultats confirment ce que dit la tradition orale locale, elles contredisent aussi cette dernière. La rumeur publique veut que ces Noirs aient été des esclaves, ce dont on sait maintenant que c'est erroné. Il s'agissait de travailleurs journaliers agricoles, venu vraisemblablement chez-nous vers la fin de la guerre d'Indépendance américaine.

Caroline Rosetti, Mairesse

C'est la saison des BARBECUES

Manger et trier, ce n'est pas sorcier !

Voici quelques petits rappels :

- **Le papier d'aluminium souillé :** retirez les résidus de nourriture, faites une boule et mettez-la au **recyclage**
- **Les ustensiles en plastique compostable ou biodégradable :** ceux-ci ne se compostent pas car cela dépend des installations de compostage sur votre territoire. Mettez-les aux **ordures**
- **Les barquettes en styromousse :** ne sont pas acceptées dans votre bac de recyclage, mettez-les aux **ordures**
- **Les brochettes en bois :** terminez de vous régaler et mettez les brochettes en bois souillées au **compostage**
- **Les canettes :** à votre prochaine épicerie, apportez-les et vous pourrez sauver des sous en les mettant à la **consigne**
- **Les bouteilles de vin :** accumulez-les et allez les déposer au **conteneur de verre** le plus près de chez vous : **https://bmvert.ca/conteneurs-de-verre/**

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Lundi, 3 juillet	19 h 30	Lundi, 2 octobre	19 h 30
Lundi, 7 août	19 h 30	Lundi, 6 novembre	19 h 30
Mardi, 5 septembre	19 h 30	Lundi,4 décembre	19 h 30

ÉCOCENTRES 2023

HORAIRE DES ÉCOCENTRES

Gratuit pour les citoyens résidentiels

ÉCOCENTRE LOCAL

Ouvert les 2e samedis du mois
8 avril - 13 mai - 10 juin - 8 juillet
12 août - 9 sept. - 14 oct. - 11 nov.

Samedi: 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h

100, rue Champagnat
Bedford

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Ouvert toute l'année
Fermé les dimanches et les jours fériés
Lundi au jeudi: 7 h 30 à 16 h 30
Vendredi: 7 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Samedi: 8 h à 12 h et 12 h 30 à 16 h
Dimanche: FERMÉ

2500, rang St-Joseph
Cowansville

MRC BROME MISSISQUOI

Visitez BMvert.ca
pour la liste des matières acceptées

Cinq trucs et astuces pour déménager de manière écoresponsable :

1. Priorisez les centres de dons pour vos meubles, fauteuils, vêtements, jouets ou électroménagers en bon état.
2. Allez porter vos appareils désuets, vos vieux matelas et les résidus domestiques dangereux à l'écocentre.
3. Pensez à emballer vos biens avec des matières recyclées (vieux papiers de soie, papiers journaux, serviettes, draps, etc.)!
4. N'oubliez pas que la vaisselle et les verres brisés vont aux ordures!
5. Démontez vos boîtes avant de les mettre au recyclage ou offrez-les à un ami qui pourrait en avoir besoin.

VISITEZ BMVERT.CA POUR LES HEURES D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE ET LES MATIÈRES ACCEPTÉES

Cour municipale commune de Cowansville

DÉMÉNAGEMENT

à compter du 1er juillet 2023

301 rue Albany, Cowansville (Qc) J2K 0M2

Suivez-nous sur notre page Facebook **Municipalité de Saint-Armand** pour toutes les informations concernant les séances du conseil tenues en présentiel à la salle du Centre communautaire au 444, chemin Bradley, Saint-Armand.

Prochaines dates de tombée pour *La Voie Municipale* le 17 août et le 19 octobre 2023 – 16 h